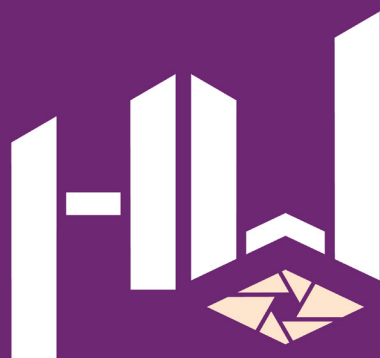


Écoles primaires / collèges / enseignements professionnels
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE 2026



**PRIX MAISON
D'IZIEU**

Hélène Waysbord



MÉMORIAL DES ENFANTS JUIFS EXTERMINÉS

**MAISON
D'IZIEU**

8^e édition • année 2026-2027

PRÉSENTATION

Créé en 2019, le Prix Maison d'Izieu - Hélène Waysbord a vu le jour pour répondre à l'une des missions du mémorial : « **contribuer à la réflexion et l'éducation de tous les publics sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent : idéologies totalitaires, extrémismes religieux, violation des droits fondamentaux, essentialisation raciale, déportations, tueries de masse.** »

Ce concours s'adresse aux jeunes générations pour les amener à réfléchir, en leur offrant des outils de compréhension sur les liens entre histoire et actualité. Il permet aussi de perpétuer la mémoire des enfants juifs qui avaient trouvé refuge à la colonie d'Izieu, et surtout celle des 44 enfants et 7 éducateurs raflés, déportés et assassinés par les nazis en 1944.

À travers leurs travaux, les élèves deviennent les porte-parole d'une mémoire collective, relayant la voix des derniers témoins de la Seconde Guerre mondiale.

Pour l'édition 2026-2027, la thématique s'élargit et intègre les photographies : « **Elle est où ta maison ? Enfants réfugiés d'hier et d'aujourd'hui** ». Ce sujet invite les participants à explorer les échos entre les drames vécus par les enfants hier et les réalités qu'affrontent ceux d'aujourd'hui, soulignant la persistance des violences liées aux conflits à travers les époques.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Catégorie primaire

Les classes de CM2 (y compris les CM1 si classes multi-niveaux CM1-CM2) et les élèves engagés dans les Conseils municipaux des enfants.*

Catégorie collège

Les classes de 6e, 5e, 4e et 3e (comprenant les classes de SEGPA, EREA)*

Catégorie enseignement professionnel

Les classes de l'enseignement professionnel (lycées professionnels/polyvalents/des métiers, EREA/LEA, CFA/3^e préparatoire à l'enseignement professionnel...)*

*Classe de l'enseignement public et privé sous contrat d'association avec l'État sur l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer.

LA PRODUCTION ATTENDUE

Les élèves réalisent **un travail audiovisuel collectif** de la forme de leur choix (film, animation, fiction, reportage documentaire), sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant ou de l'équipe éducative. Pour rendre compte du projet qui a été mené, les enseignants et les élèves réalisent **une vidéo de 5 à 8 minutes maximum**.

Cette vidéo (une par classe ou par atelier) est déposée par les enseignants avant le **mercredi 24 mars 2027** à minuit sur l'espace personnel du site du Prix qui a été préalablement créé. Cette vidéo sera examinée par les membres du jury inter-académique. La vidéo déposée porte **un titre** et doit être accompagnée d'un **document de présentation** (de deux pages maximum) qui explique les objectifs et la démarche pédagogique.

Précisions : Une attention particulière est attendue de la part des participants quant au **respect de la propriété intellectuelle** et des **droits à l'image** (sources et crédits des documents, autorisations des enseignants à filmer les élèves - voix/image - et à diffuser les productions en ligne). Des autorisations de captation sont disponibles sur le site Eduscol du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

Information : Le format du fichier doit être compatible avec la plateforme Youtube, ex : MP4, MOV, AVI etc. En cas de contenus inappropriés, la Maison d'Izieu se réserve le droit de demander des modifications sur le contenu de la vidéo. L'utilisation de l'IA est autorisée mais cela doit être justifié dans la note d'intention.

LA THÉMATIQUE

« Elle est où ta maison ? Enfants réfugiés d'hier et d'aujourd'hui ».

COMMENT S'INSCRIRE ?

Du 28 septembre au 11 décembre 2026, les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat d'association avec l'État sur l'ensemble du territoire national inscrivent leurs élèves sur **l'application ADAGE** en répondant à l'appel à projets « Prix Maison d'Izieu - Hélène Waysbord ».

La deuxième étape est de créer, sur le site du Prix, www.prix.memorializieu.eu, un espace personnel qui permet d'avoir accès à des documents complémentaires et de déposer la production finale à la date prévue par le règlement. Il y aura autant de comptes personnels que de projets déposés.

Pour les structures dont l'inscription ne relève pas d'ADAGE, la création de l'espace personnel sur le **site du Prix** vaut inscription.

Conçu comme un véritable projet sur l'année, des partenariats avec des structures culturelles peuvent être noués (associations, centres d'archives, artistes, bibliothèques, etc). L'application ADAGE permet d'identifier des partenaires et de consulter les offres qui peuvent être financées par la part collective du pass Culture pour les collégiens et les lycéens.

CONSTITUTION DES JURYS

Le jury inter-académique

Un jury inter-académique se réunit et établit un palmarès. Un seul prix est remis par catégorie (Primaire, Collège et Enseignement professionnel). Les membres du jury évaluent chaque production selon une grille de **critères établie par la Maison d'Izieu**.

Le grand public

Une mention « Coup de cœur du public » sera attribuée **à l'un des 3 lauréats** remportant le plus de votes de la part du grand public. Le vote se fera depuis le site : www.prix.memorializieu.eu **du 2 avril au 2 mai 2027 (minuit)** grâce à l'usage d'une adresse mail. Tout le monde peut voter : élèves, enseignants, familles, proches, etc.

L'ensemble des participants à la 8^e édition pourra se mobiliser lors de ce vote et ainsi poursuivre le travail pédagogique avec la découverte des travaux primés par le jury. Les élèves qui ne disposent pas d'adresse mail personnelle sont invités à voter à l'aide de l'adresse d'un proche et en présence de ce dernier.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PRODUCTIONS

Les jurés prennent en compte les exigences suivantes :

- Respect du temps de 5 minutes minimum à 8 minutes maximum, générique compris (**attention critère éliminatoire**)
- Respect de la thématique
- Qualités esthétiques et narratives
- Liens entre le passé et le présent
- Travail de groupe
- Précision des repères historiques et géographiques, du lexique historique et géographique, des faits dans la narration
- Exactitude des sources documentaires et des crédits

LAURÉATS

3 prix seront décernés par les jurys inter-académiques :

Prix : catégorie Primaire

Prix : catégorie Collège

Prix : catégorie Enseignement professionnel

MENTIONS SPÉCIALES

La « **mention Coup de cœur du public** » est décernée par le grand public à l'un des lauréats (voir supra, modalités de vote).

La « **mention Hélène Waysborg-Loing¹** » est décernée par la Maison d'Izieu à la production dont la qualité littéraire et la scénarisation de la vidéo se démarquent.

LA REMISE DE PRIX

La remise des prix a lieu à la Maison d'Izieu dans le département de l'Ain. Les 3 classes lauréates et les membres des jurys inter-académiques sont invités à cette cérémonie qui se tiendra le **mardi 1er juin 2027**. Les frais de déplacement des 3 classes lauréates sont pris en charge par le mémorial.

La Maison d'Izieu prend en charge le voyage des lauréats de France métropolitaine dans la limite de 30 personnes (élèves et accompagnateurs). Une alternative sera proposée dans le cas où les lauréats sont scolarisés dans les académies des DROM-COM.

Chacune des 3 classes lauréates du Prix Maison d'Izieu se verra décerner :

- Un trophée
- Un diplôme par élève et des cadeaux individuels
- Le déplacement des établissements de France métropolitaine (transport aller/retour, 1 nuitée en pension complète, pique-nique et goûter le jour de la cérémonie)
- La visite de la Maison d'Izieu lors de la remise des prix.

Les élèves de l'école ou de l'établissement ayant reçu la « mention Hélène Waysborg-Loing » apparaissent au palmarès mais ne sont pas invités à la cérémonie de remise des prix. Les élèves recevront un trophée. Un événement pourra être organisé dans l'établissement scolaire. Le cas échéant, les récompenses seront remises par un représentant de la Maison d'Izieu.

VALORISATION DES TRAVAUX DES LAURÉATS

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit de la Maison d'Izieu, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les réalisations primées resteront consultables sur le site internet Prix Maison d'Izieu dans l'onglet « éditions précédentes », ainsi que sur la chaîne Youtube de la Maison d'Izieu.

CONTACT

En cas d'interrogations diverses, d'ordre pédagogique ou technique, les enseignants pourront contacter l'équipe de la Maison d'Izieu à l'adresse suivante : prixjeunes@memorializieu.eu

¹Cette distinction a été créée en hommage à Hélène Waysborg-Loing qui nous a quittés en octobre 2023 (Présidente de la Maison d'Izieu de 2004 à 2016, puis présidente honoraire, elle a considérablement œuvré pour le musée-mémorial. Elle a contribué à la fondation de celui-ci, a agi pour son extension et a été à l'initiative du Prix Maison d'Izieu à destination des plus jeunes.)

CALENDRIER

1

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Ouverture des inscriptions sur ADAGE et sur le site du Prix Maison d'Izieu.

Pour les structures dont l'inscription ne relève pas d'ADAGE, la création de l'espace personnel sur le site du Prix Maison d'Izieu vaut inscription.

2

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2026

Fermeture des inscriptions.

3

MERCREDI 24 MARS 2027

Date limite du dépôt des productions dans l'espace établissement sur : www.prix.memorializieu.eu

4

25 MARS AU 2 AVRIL 2027

Réunion des jurys inter-académiques par catégorie de participation

5

VENDREDI 2 AVRIL 2027

Publication officielle du palmarès.

6

DU 2 AVRIL AU 2 MAI 2027

Vote du « Coup de cœur du public »

7

MARDI 01 JUIN 2027

Remise des prix à la Maison d'Izieu (Ain)



WWW.PRIX.MEMORIALIZIEU.EU

Soutenu
par



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

